

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DÉLIBÉRATION</b> N° 430/2024	<b>OBJET : Élection des adjoints au Maire</b>
<b>Date de la convocation :</b> 18/09/2024 <b>Date de la séance :</b> 24/09/2024 <b>Présidence de séance :</b> Aurélie DZIERZYNSKI, Maire <b>Secrétaire de séance :</b> David LOYSEAU	<b>Membres présents :</b> MM. Aurélie DZIERZYNSKI, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, David LOYSEAU, Dominique THIEBAULT, Majda CHETTAT BENATTABOU, Pierre CHARITÉ, Jean-Pierre CUGNEZ, Serge MENNECIER, Gérard BERTHON, Jean-Paul MUNNIER, Alain CLÉMENT, Christiane MONA, Marie-Andrée WACOGNE, Christophe CHARLES, Pascal GAUTHIER, Zahia LAZAAL, Nadia LAKHDER, Séverine COENART, Jacinthe NUNHOLD, Christian DRIANO, Laurent VIEILLE, Yasmina TABECHE, Josette NICOLET, Jean-Christophe OCHIER
<b>Membres en exercice : 29</b> <b>Membres présents : 25</b> <b>Membres représentés : 3</b> <b>Membre absent : 1</b> <b>Votants : 28</b>	<b>Membres absents excusés :</b> M. Olivier DALON donne pouvoir à M. Alain CLÉMENT Mme Fanny SAUNIER donne pouvoir à M. Jean-Paul MUNNIER M. Saïd NOUNA donne pouvoir à Mme Colette BESANÇON
	<b>Membre absent non excusé :</b> M. Ismaël BOUDJEKADA
<b>Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 26/09/2024 et de sa publication le 26/09/2024</b>	
<b>Conformément à l'article L 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées en séance du 24/09/2024 par le conseil municipal, a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune le 26/09/2024</b>	

Le Maire :

Le maire rappelle que, conformément aux articles L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le conseil municipal décide de laisser un délai de 2 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner, à savoir 8 (huit).

A l'issue de ce délai, le maire constate que 1 liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire est déposée. Cette liste est jointe au procès-verbal d'élection. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de la liste.

Il est ensuite procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du même bureau de vote que celui désigné précédemment pour l'élection du Maire.



Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, est invité à s'approcher de la table de vote. Il fait constater au président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président le constate, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal dépose lui-même dans l'urne prévue à cet effet. Le nombre des conseillers qui ne souhaite pas prendre part au vote, à l'appel de leur nom, est enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	28
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) :	4
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] :	24
f. Majorité absolue :	15

NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (Dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Colette BESANÇON	24	Vingt-quatre

Sont proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Colette BESANÇON.

Ils prennent rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation, à savoir :

- 1<sup>er</sup> adjoint : Colette BESANÇON  
 2<sup>ème</sup> adjoint : Robert GRILLON  
 3<sup>ème</sup> adjoint : Nadia LAKHDER  
 4<sup>ème</sup> adjoint : David LOYSEAU  
 5<sup>ème</sup> adjoint : Dominique THIEBAULT  
 6<sup>ème</sup> adjoint : Olivier DALON  
 7<sup>ème</sup> adjoint : Majda CHETTAT BENATTABOU  
 8<sup>ème</sup> adjoint : Pierre CHARITÉ

La Maire,  
Aurélie DZIERZYNSKI.



Le secrétaire de séance,  
David LOYSEAU.

